

Pour une FRANCE et une EUROPE actives en faveur d'une Organisation des Nations Unies plus démocratique et plus efficace

Situation

Quand on parle de l'ONU dans les médias, c'est le plus souvent pour souligner son incapacité à résoudre un conflit, son caractère bureaucratique, la lenteur de ses décisions ou sa soumission aux intérêts de telle ou telle puissance, parfois pour la corruption ou les exactions parmi les troupes mises sous son commandement

Ces réalités ne doivent cependant pas masquer le rôle irremplaçable de l'ONU dont il faut rappeler et défendre les caractéristiques fondamentales :

- la Charte de 1945 met en avant le rôle des peuples et fixe les objectifs d'éradication de la guerre par la garantie des droits humains, l'égalité entre les individus et entre les nations, le progrès social, la liberté et l'amélioration des conditions de vie.

- l'ONU regroupe presque tous les États de la planète, ce qui lui confère une légitimité universelle. La reconnaissance de l'Etat de Palestine ajouterait à cette légitimité.

- l'activité des agences de l'ONU (OMS, FAO, UNESCO, UNICEF, HCR, etc...) contribue concrètement à l'amélioration de la vie matérielle, sanitaire et culturelle des gens, de leur dignité et de leurs droits.

- les grandes conférences internationales de l'ONU ont permis des avancées du droit international dans les domaines les plus divers (droits humains, environnement, juridictions internationales,...) ; l'ONU est dépositaire de plus de 500 traités ; en l'an 2000, tous les États membres ont souscrit aux Objectifs du Millénaire pour le Développement à réaliser d'ici 2015.

Pour que l'ONU puisse jouer tout son rôle, il faut respecter la Charte et l'appliquer dans son intégralité, notamment pour remplir ses missions de prévention, d'interposition, de maintien ou de rétablissement de la paix. Les missions à caractère militaire doivent rester sous le strict commandement de l'Onu, y compris sur les contingents mis à disposition par les pays membres.

Il s'agit aussi de faire des principes d'égalité et d'universalité de la Charte de l'ONU une réalité effective et d'organiser une écoute plus permanente des ONG.

Ainsi, une organisation agissant de façon plus conforme aux principes de la Charte sera plus efficace.

Propositions

L'élargissement des champs de compétence et l'accroissement des moyens de l'ONU.

Pour permettre à l'ONU de mener une véritable politique de développement, il faut mettre l'OMC, le FMI et la Banque Mondiale au service des objectifs de la Charte et du Millénaire et les réintégrer dans le système institutionnel de l'ONU.

Pour permettre à l'ONU d'agir plus efficacement, il faut créer des instances de médiation et accroître la capacité d'initiative du Secrétaire Général pour faire appliquer les résolutions.

Pour trouver de nouveaux moyens pour l'ONU, on peut penser à taxer les ventes d'armement et les mouvements spéculatifs des capitaux.

Un meilleur fonctionnement, plus démocratique, des instances de l'ONU.

Il faut rééquilibrer le poids respectif du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée Générale en faveur de cette dernière, élargir le Conseil de Sécurité à davantage de membres et limiter l'usage du droit de « veto » par les cinq membres permanents à la défense des principes de la Charte selon son article 24-2.

Il faut en outre assurer la transparence des débats et revaloriser le Conseil Economique et Social.

Le renforcement du droit international

Le droit international a progressé mais les instances juridiques existantes sont insuffisantes pour faire respecter le droit, notamment en matière économique, financière, sociale et environnementale.

La création de la Cour Pénale Internationale irait dans le bon sens si cette institution était réellement universelle et égalitaire.

L'ouverture aux ONG et à la société civile

L'ONU doit s'ouvrir aux ONG dans ses institutions de manière plus permanente et leur permettre de développer leurs possibilités d'intervention et d'alerte.

Un partenariat institutionnalisé permettrait de remplir des missions de surveillance et d'alerte en matière de maintien de la paix, de droits humains, d'écologie et de préservation de la planète et de sa diversité.